



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19 AVR. 2016

Dossier complet le

19 AVR. 2016

N° d'enregistrement

F04416P0088

### 1. Intitulé du projet

Remplacement d'un pont déversé, par un ouvrage d'art neuf associé à un dispositif "pare-embâcles"

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de SELESTAT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marcel BAUER, Maire

RCS / SIRET

2 1 6 7 0 4 6 2 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7- Ouvrages d'art a- Ponts d'une longueur inférieure à 100m	Ouvrage d'art d'une portée d'environ 30m, sur la Riedlach, utilisé dans le cadre de l'exploitation forestière, accompagné d'un dispositif "pare-embâcles" à l'amont

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Remplacement du pont existant (déversé en raison de l'accumulation répétée d'embâcles ayant fait un effet « barrage » à l'avant du pont → ouvrage incirculable, notamment du fait d'une capacité à supporter le passage d'engins à présent non garantie) par un ouvrage neuf rehaussé et accompagné d'un dispositif « pare-embâcles »

## 4.2 Objectifs du projet

- Permettre à nouveau d'accéder à la forêt communale ainsi qu'aux parcelles privées desservies par le pont (soit près de 50 ha), en vue de leur gestion / exploitation.
- Faciliter l'enlèvement par le Service Régional de l'III des embâcles qui se forment chaque année sur cette partie du cours d'eau (volumes annuels d'environ 80t), tout en garantissant la sécurité et la pérennité de l'ouvrage d'art.
- Maintenir la vocation de loisir nautique du cours d'eau en conservant un passage sécurisé pour les canoës/kayaks.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Réalisation d'un ouvrage d'art neuf, en remplacement de l'ancien, environ 20m à l'aval de ce dernier pour favoriser la giration des engins forestiers :
  - rehaussement de l'ouvrage par rapport à la situation antérieure : 50cm au-dessus de la cote de crue centennale, intrados du pont remonté d'environ 1,90m,
  - appuis du nouvel ouvrage situés exclusivement sur le haut des berges,
  - aménagement de rampes d'accès (remblais structurés en enrochements sur une surface approximative totale de 200m<sup>2</sup>, pour un volume équivalent à environ 210 m<sup>3</sup>),
  - mise en place d'enrochements de protection des berges à l'amont (sur environ 40m) et à l'aval (sur environ 15m) du pont.
- Mise en place d'un dispositif pare-embâcles à l'amont de l'ouvrage, muni d'un système flottant pour suivre le niveau de l'eau et rabattre les embâcles en rive droite, en vue de leur évacuation par le Service de l'III.
- Aménagement d'un épi à l'amont des protections de berge pour dévier les embâcles vers la rive droite et laisser un espace libre de 5m avant le dispositif pare-embâcles pour permettre le passage de canoës/kayaks.
- Retrait complet du tablier de l'ancien pont par grutage.

Cf. synthèse de l'avant projet ci-jointe

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Utilisation du pont pour :

- la gestion et l'exploitation forestière (Ville de Sélestat, ONF, propriétaires privés) : véhicules légers et engins forestiers,
- la gestion des embâcles (Service Régional de l'III),
- la surveillance et le suivi des milieux naturels (forêt de l'III\*Wald, réserve naturelle régionale),
- la régulation des populations d'ongulés (daim, sanglier, chevreuil).

Remarque : site peu fréquenté par le grand public ; accès des véhicules à moteur réglementé par un arrêté municipal -> circulation des véhicules à moteur sur le pont limité aux seuls ayant-droit (propriétaires, ONF, services de police ou de secours, acteurs de l'exploitation forestière (bûcherons, entreprises, cessionnaires de bois de chauffage), société de chasse...)

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la rubrique 3.1.5.0-2 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, avec notice d'incidence au titre de Natura 2000

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Projet soumis à la procédure d'examen "au cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE (article R122-2 du Code de l'Environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisés**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Emprise globale du projet (incluant le pont, le dispositif « pare-embâcles », les enrochements et l'épi) : 60m - Dimensions de l'ouvrage : portée d'environ 24m, largeur de 4,90m - Pas de pilier dans le lit mineur - Enrochements sur environ 40m à l'amont du pont et 15m à l'aval - Dispositif "pare-embâcles" : drôme d'environ 14m de long - Dimensions de l'épi : 8m x 5m	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Département : Bas-Rhin Commune : Sélestat Lieux-dits : Kapellenschlag et Grosser schlag En limite des parcelles n°10 et 44 en section B, à l'intersection des parcelles forestières n°9, 13 et 14	Long. <u>48 ° 15 12.6 " N</u> Lat. <u>7 ° 29'08.1" E</u>  <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :  

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** (remplacement d'un ancien pont par un ouvrage neuf)

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Gestion et exploitation forestière

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2007 et mis à jour le 23 octobre 2009  
Zone Ni1 (zone inondable de l'III)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ill*Wald, réserve naturelle régionale du Ried de Sélestat
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation (arrêté préfectoral de la zone inondable du bassin de l'Ill en amont d'Erstein, du 14 septembre 1983)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur de la Zone Spéciale de Conservation "Rhin-Ried-Bruch", Bas-Rhin (site N° FR4201797) A l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale "Ried de Colmar à Sélestat" Bas-Rhin (site N° FR4212813)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Perturbation temporaire pendant la phase travaux (bruit, potentielle mise en suspension de fines)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuse?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments apportés dans le formulaire, la Ville de Sélestat estime que le projet doit être dispensé d'une étude d'impact.

En effet :

- le projet ne génère aucune incidence notable sur les milieux naturels ou les espèces (en dehors de la phase temporaire de mise en oeuvre des travaux qui occasionnera quelques perturbations mineures, par ailleurs en dehors de la période de reproduction des espèces - hormis le Daim, espèce introduite, non protégée, ne présentant pas d'intérêt communautaire, et peu présente sur ce site),
- le projet contribue à apporter des améliorations significatives par rapport à l'ancien ouvrage quant à :
  - l'écoulement des eaux de crue qui s'en trouve facilité (rehaussement de l'ouvrage), sans toutefois perturber le fonctionnement alluvial du site,
  - la mise en oeuvre de la gestion sélective des embâcles sur la réserve naturelle (ici, avec la mise en place d'un dispositif "pare-embâcles" au niveau d'un point sensible concernant le blocage de volumes conséquents de flottants chaque année en période de hautes eaux),
  - la biodiversité du cours d'eau, en favorisant une diversification des écoulements, donc des habitats aquatiques, avec la mise en place d'un épi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Synthèse de l'avant-projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sélestat

le, 12 avril 2016

Pour le Maire  
le Conseiller municipal délégué  
chargé de la forêt et des  
milieux naturels

Signature



Denis DIGEL